

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Aire de grand passage la Jarne

De : veronique baudry <baudryveronique@sfr.fr>

Date : 11/03/2024 19:29

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe le courrier concernant mon point de vue sur la création d'une aire de grand passage des gens du voyage à la Jarne.

Cordialement,

Véronique BAUDRY

— Pièces jointes : —

GRAND PASSAGE.odt

30 octets

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE A LA JARNE

A Monsieur le Commissaire Enquêteur sur le projet d'aire de grand passage à La Jarne.

J'ai l'honneur de vous exposer ci-dessous mes griefs, mon point de vue et mes contre-propositions.

Le lieu choisi par tous les Maires de la CDA sauf un (le maire de La Jarne) peut paraître suspect aux yeux des démocrates dont je suis et ressemble plus à une oukase dictée par un autocrate qu'à un vote de responsables réfléchis.

Selon les milieux agricoles, ce n'est pas sans raison que l'Aunis est surnommée la petite Beauce. Les rendements en céréales sont convenables et conviennent parfaitement à la polyculture. Il est surprenant que ce lieu de polyculture ait été préféré à d'autres de moindre valeur au sein de la CDA car son Président ne manque pas de répéter à maintes reprises qu'il souhaite préserver les terres agricoles. C'est cet argument qu'il a donné quand il a choisi et imposé le *site du parc des expositions* pour le nouvel hôpital de La Rochelle, et, sans l'intervention de ***l'Agence Régionale de la Santé*** qui s'y est opposée notre CDA aurait investi lourdement dans un investissement inadapté à ses besoins et vite obsolète .

Mes contre-propositions :

_Rechercher et proposer des sites où l'implantation d'une Aire de Grand Passage ne se fait pas sur des terres céréalières de qualité.

_Profiter de l'abandon du site du *Parc des Expositions* pour proposer ce *nouveau site* qui semble-t-il présente

plusieurs avantages :

- libre immédiatement
- ce n'est pas une terre agricole
- la superficie semble suffisante
- le sol est roulant et drainé
- il est déjà viabilisé (eau, électricité, tout à l'égout, éclairage nocturne, branchements pompiers)
- les gens du voyage qui l'occupent actuellement semblent satisfaits.

et peu d'inconvénients :

- il faut tracer des allées et des emplacements
- il faut planter des arbres
- il faut prévoir des espaces verts (Pelouses)

Tout cela pour un investissement très modeste.

En conclusion : Je suis contre la proposition d'expropriation des parcelles de terres dans le but d'offrir une aire de grand passage sur ce site et je propose qu'un vote à bulletin secret soit organisé au sein du Conseil d'Administration de la CDA pour faire du Parc des Exposition l'aire retenue pour son remplacement.

Véronique Baudry